

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE  
(MATERIEL ELECTRIQUE, CABLES ET MATERIEL  
INDUSTRIEL) sur gmc.com**

**ARTICLE 1 – GENERALITES**

Les présentes conditions générales de vente régissent de manière exclusive les relations commerciales entre la Société et ses clients. Elles prévalent sur tous les documents contractuels ou non, même postérieurs, émis par le client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions générales de vente avant la passation de votre commande. La validation de la commande vaut donc acceptation de ces Conditions générales de vente.

Le Numéro d'Identification Unique (IDU) de la Société est le : FR022900\_05KTDM.

**ARTICLE 2 – PRODUITS**

Les caractéristiques essentielles des Produits, regroupant l'ensemble des informations substantielles requises par la réglementation applicable et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité des Produits, sont décrites pour chaque Produit sur le Site dans les fiches produits et sur le catalogue en ligne.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande.

Le choix et l'achat d'un Produit sont de la seule responsabilité du Client.

Les photographies et graphismes présentés sur le site internet ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur.

Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés, les particularités essentielles et les délais de livraison, ainsi que, en cas de fourniture continue ou périodique d'un bien, la durée minimale du contrat proposé.

Les Produits offerts à la vente sont ceux disponibles au moment de la confirmation de la commande par le Client. La Société se réserve le droit de modifier son offre à tout moment notamment en ajoutant, en modifiant ou en supprimant des Produits de son catalogue en ligne.

Le Client est invité à consulter la disponibilité des Produits sur les fiches produit. La disponibilité en stock des Produits fait état des stocks du Magasin de retrait sélectionné, à l'instant où le Client la consulte.

Toutefois, il est entendu que cette disponibilité est donnée à titre indicatif, les Produits pouvant être vendus entre le moment de la passation de la commande par le Client et la validation de la commande par le Magasin.

Si le Produit commandé n'est pas disponible, le Magasin avise le Client par mail que la commande ne peut être honorée et celle-ci sera alors annulée.

En cas de commande de plusieurs Produits, si l'un des Produits se révèle indisponible, le Magasin procédera à la validation partielle de la commande et en informera le Client. Si le Client le souhaite, il pourra opter pour l'annulation totale de sa commande. Un e-mail lui sera alors envoyé pour lui confirmer l'annulation de la commande.

**ARTICLE 3 – COMMANDE**

Il appartient au Client de sélectionner sur le Site les Produits qu'il désire commander, selon les modalités suivantes :

- Remplir son panier avec un ou plusieurs Produits ;
- S'identifier avec son e-mail et son mot de passe s'il possède déjà un Compte Client, ou créer un Compte Client ;
- Renseigner l'adresse de facturation ;

Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation. Il lui incombe de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler ou rectifier immédiatement toute erreur.

L'enregistrement d'une commande sur le Site est réalisé lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande. Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente.

La commande du Client est considérée comme définitivement acceptée par l'envoi d'une confirmation écrite par la Société. Une commande annulée, en partie ou en totalité par le client, sans consentement préalable de la Société, sera intégralement facturée au client.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

**ARTICLE 4 – PRIX**

Les prix, donnés à titre indicatif, s'entendent hors taxes et frais accessoires en sus : frais administratifs, frais de livraison, coûts d'emballage, contribution environnementale.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur le Site, le Vendeur se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

**ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PAIEMENT**

Il n'y a pas de possibilité de paiement en ligne sur le Site, lors de la passation de la commande.

Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client lors de la délivrance des Produits commandés.

Sauf disposition expresse, les factures sont payables au comptant lors de la délivrance des produits en Magasin. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement par le Client avant la date limite de paiement. Lorsque les échéances différées sont accordées dans les conditions particulières de vente, le défaut de paiement d'une seule échéance entraîne l'exigibilité immédiate des échéances suivantes et ce, même si elles ont donné lieu à des traites. La Société se réserve le droit à tout moment, en fonction de la capacité financière du client, d'exiger le paiement en avance à la commande ou toute garantie conforme aux usages commerciaux.

**ARTICLE 6 – RETARD ET DEFAUT DE PAIEMENT**

A titre de clause pénale, le client sera redevable pour le retard de paiement d'un montant forfaitaire calculé mensuellement au taux d'intérêt légal plus 6 points, montant qui ne saurait toutefois être inférieur à 17% des sommes restant dues et ce, jusqu'au règlement total et définitif de celles-ci, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € exigible de plein droit.

La Société se réserve également le droit d'exiger en cas de retard de règlement, le paiement immédiat des factures non échues et le règlement anticipé de toutes les commandes en cours d'exécution, ou l'annulation de ces commandes, par simple lettre recommandée, sans aucune indemnité.

#### **ARTICLE 7 – DELIVRANCE DES PRODUITS**

Dans un délai maximum de 72 heures, après réception par le Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Vendeur par courrier électronique, le Client procédera au retrait du ou des Produits dans le Magasin aux horaires d'ouverture (hors dimanche et jours fériés). Les délais de livraison sont donnés de bonne foi à titre indicatif et leur non-respect ne pourra en aucun cas entraîner le versement d'indemnité ou l'annulation des commandes par le client. Sauf stipulation contraire, la livraison est réputée effectuée dans nos entrepôts ou magasins ; il y a alors transfert de la responsabilité et de la garde du matériel au client.

Les frais et risques du transport des biens vendus, postérieurement à la livraison, que le transport soit effectué par le client, la Société ou un tiers, incombent au client.

A réception de l'e-mail de confirmation de commande, le Client dispose d'un délai de dix (10) jours pour retirer sa commande. Passé ce délai, la commande est annulée et le Produit est réintégré au stock du magasin.

#### **ARTICLE 8 – EMBALLAGES CONSIGNES**

Les emballages consignés, et notamment les tourets consignés, sont repris à la valeur de consignation, sous déduction de la redevance fixe appliquée par les câbleurs s'ils sont retournés en bon état, franco de port dans les agences de la Société, dans un délai de trois mois à partir de la date de livraison. Passé ce délai, il sera déduit de l'avoir de consignation un droit mensuel de location égal à 3% de la valeur de consignation.

#### **ARTICLE 9 – REPRISE DES MARCHANDISES ET MATERIELS**

Les marchandises et matériels vendus ne sont ni repris ni échangés. A titre exceptionnel, et après accord écrit de la Société, une marchandise ou un matériel pourra être repris, à condition d'être en parfait état, dans son emballage d'origine et d'avoir été livré depuis moins de quinze jours.

Les reprises acceptées donneront lieu à l'émission d'un avoir correspondant au montant total du produit vendu, diminué d'un abattement proportionnel aux frais occasionnés par les opérations de reprise qui, dans tous les cas, sera au moins égal à 10% de la valeur de facturation.

#### **ARTICLE 10 – SERVICE APRES VENTE – REPARATION**

Toute demande de réparation fera l'objet de l'établissement d'un devis par la Société, indiquant le prix hors taxes, et les délais indicatifs de réalisation. L'exécution de la réparation fera l'objet du versement d'un acompte de 30% du montant total de ce devis.

Les marchandises réparées qui ne seront pas réclamées par le client dans un délai de 6 mois après la date figurant sur le devis deviendront la propriété de la Société, l'acompte versé étant conservé à titre d'indemnité.

#### **ARTICLE 11 – CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

Par dérogation à l'article 1583 du Code civil, la propriété du matériel et des marchandises désignés sur le bon de commande ou sur la facture, ne sera transférée qu'après entier paiement du prix. Les matériels et marchandises pourront être repris sur simple sommation, sans qu'aucune action judiciaire ne soit nécessaire, dès que les paiements ne sont pas effectués aux dates prévues, les frais de transport étant à la charge du client. Outre la restitution immédiate du matériel vendu, la Société pourra conserver, à titre de dommages et intérêts, toute somme versée préalablement en acompte. En cas de redressement ou de liquidation judiciaire de l'acquéreur, la Société est autorisée à revendre les marchandises et matériels livrés. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au client dès la livraison, des risques de perte, détérioration des biens vendus, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

#### **ARTICLE 12 – RESOLUTION**

En cas de non-respect par le client de l'une quelconque de ses obligations, notamment en cas de défaut total ou partiel de paiement à l'échéance, la Société se réserve le droit, après mise en demeure restée sans effet sous huit jours, de suspendre l'exécution de ses propres obligations, sans indemnité et sans préjudice de toute autre demande d'indemnisation.

#### **ARTICLE 13 – GARANTIES**

Les garanties sur les produits vendus par la Société sont celles données par les fabricants desdits produits, à l'exclusion de toute autre. Elle est facultative et ne se substitue pas aux garanties légales. Elle est gratuite ou payante (extension de garantie). La garantie commerciale est consentie au Client au moyen d'un contrat écrit de garantie remis lors de l'achat du Produit, et peut notamment être mentionnée sur la notice ou le packaging du produit. Cet écrit définit le contenu et les modalités de mise en œuvre de la garantie, notamment sa durée. Cette garantie est subordonnée à la présentation d'une preuve d'achat. La Société transfère au client les garanties du fabricant concernant les produits livrés.

La garantie est en tout état de cause exclue :

- lorsque l'usage du produit fait l'objet d'une adaptation ou d'un montage spécial, anormal ou non, si cette adaptation ou ce montage n'ont pas été expressément indiqués dans la commande et effectués sous surveillance de la Société,
  - lorsque le produit concerné par la garantie a été démonté, modifié ou réparé par un tiers ;
  - lorsque le dommage résulte d'une usure du produit provoquée par un manque d'entretien, une maladresse, négligence ou inexpérience, ou avec des marges de sécurité trop faibles.
- détériorations dues aux spécificités climatiques (nuisibles, oxydation, sargasses), mises en court-circuit à la suite d'intrusion de fourmis, lézards, cafards, rongeurs ou autres nuisibles ;

**Limitation de garantie :** dans le cas où la responsabilité de la Société serait mise en œuvre, celle-ci sera en tout état de cause limitée au remboursement du prix de la fourniture, ou au remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses, à l'exclusion de toute autre indemnisation liée à des dommages directs, indirects, matériels ou immatériels, consécutifs ou non consécutifs.

#### **ARTICLE 14 – DONNEES – INFORMATIONS PERSONNELLES**

La Société attache une grande importance à la protection et au respect de la vie privée de ses Clients et de leurs données personnelles. Conformément à la législation européenne en matière de protection des données et de la vie privée, le RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, entré en vigueur le 25 mai 2018, le client dispose du droit d'accès de rectification et de suppression de ses données personnelles auprès de la Société ainsi que d'un droit d'opposition pour motif légitime à leur traitement. Ce droit s'exerce par l'envoi d'un courrier à l'adresse du siège social ou à l'adresse électronique [dpo@gmc.gp](mailto:dpo@gmc.gp). La finalité de ce traitement est l'exploitation à des fins commerciales dans le cadre de l'objet social de la Société, y compris la gestion, le financement et le recouvrement des créances du poste clients. Ces données sont susceptibles d'être transmises à tout partenaire commerciaux et/ou financiers, tels que fournisseurs, sous-traitants, prestataires, contractants, pour les besoins de l'exécution du ou des contrats en cause.

#### **ARTICLE 15 – FORCE MAJEURE**

La Société est exonérée totalement de sa responsabilité en cas de force majeure. Indépendamment des cas de force majeure prévus par la loi et la jurisprudence, seront considérés, dans le cadre des présentes conditions de vente, comme cas de force majeure les cyclones et conditions cycloniques, tempêtes tropicales, interruptions ou retards dans les transports, l'arrêt des réseaux de télécommunications, les grèves totales ou partielles de nature à entraîner une désorganisation interne ou externe notamment les grèves des services de manutention portuaire ou aérienne, les détériorations dues aux spécificités climatiques (nuisibles, oxydation, sargasses), les mises en court-circuit à la suite d'intrusion de fourmis, lézards, cafards, rongeurs ou autres nuisibles.

#### **ARTICLE 16 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, une solution amiable sera au préalable recherchée. A défaut de résolution amiable, tout litige concernant l'interprétation, l'exécution des présentes conditions seront de la seule compétence des juridictions françaises, et de la compétence du Tribunal de Commerce du siège social de la Société auquel il est fait attribution de juridiction.